

VIDE-GRENIER du 10 octobre 2021 à la Rivière de MANSAC 19520

Dans le cadre de la Foire d'automne.
Association organisatrice : CPR MANSAC

Adresse du responsable : VAYSSE Bernard 0633560126

ANNÉE : 2021 **ATTESTATION- INSCRIPTION au VIDE-GRENIER**

(A remettre obligatoirement à l'association organisatrice avant le : 8 Octobre 2021)

Association CPR MANSAC chez Mr VAYSSE Bernard Le Perrier 19520 Mansac
ou boîte aux lettres mairie ou annexe Mairie la Rivière de Mansac 19520 Mansac

Participation au Vide-Grenier organisé le : 10 Octobre 2021 à La Rivière de Mansac 19520
De 8 H à 18 H, par l'association : "CPR MANSAC", Le Perrier, La Rivière de Mansac 19520

Je soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____
Né [e] le : _____ à : _____ Département : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____
Titulaire de la carte d'identité/passeport N° : _____
Délivré (e) le : _____ Par : _____

Pour le Particulier :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant [e]
- Ne vendre que des objets personnels et usagés [Article L310-2 du code de Commerce.]
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
[Article R321-9 du code pénal]

Pour le Professionnel : N° d'enregistrement (copie registre du commerce) :

Pour tous, description succincte de la nature de votre marchandise :

A SIGNALER: Les véhicules, ainsi que les remorques ne sont pas tolérés sur les emplacements marqués pour la vente.

Un parking est prévu, place du 14 Juillet, face à la pharmacie, pour les véhicules et leurs remorques.

Tarif de réservation Emplacement: [Cocher la case suivant le métrage et le tarif choisi]

(Aucun remboursement en cas de défection ne sera effectué par l'Association)

(Cocher la bonne case) <input type="checkbox"/>	Tarif à 6 € : 2 m (En Façade) x3 m ; nombre d'emplacements :x 6 € =.....€
<input type="checkbox"/>	Tarif à 12 € : 4 m (En Façade) x 3 m ; nombre d'emplacements :x 12 € =.....€

Total du règlement: _____ € [à joindre à cette fiche d'inscription, au plus tard, la veille
avant 18 heures, obligatoirement, sinon aucune réservation ne sera possible.]
(Chèque à l'ordre de CPR MANSAC)

En cas de perte, de vandalisme, ou de vol, l'Association ne peut être tenue pour responsable.

Fait à:

Le:

Signature: